

BULLETIN MUNICIPAL 2021



Sommaire

- 3-Mot du Maire
- 4-Vie Communale
- 5-Notre Mairie
- 6-Finances Communales
- 7-Etat Civil
- 8-Cérémonie 8 mai
- 9-Nouveaux Services
- 10-Place de Vinzelles
- 11-Travaux d'Entretien
- 12-Projets
- 13-14-Lac de Chaux
- 15-Noël des Aînés - Les Ados
- 16-Critérium du Dauphiné
- 17-Les Associations
- 18-Les Pompiers de Lamontgie
- 19-20-Enfants Rois de la Vallée
- 21-22-23-Ecole Maternelle Les Pradeaux
- 24-25-Nouvelle École de Lamontgie
- 26-Vie Scolaire
- 27-Pole Enfance Jeunesse
- 28-29-Les Services de l'Agglo Pays d'Issoire
- 30-Habitat
- 31-32-Santé Publique
- 33-34-SICTOM-Environnement
- 35-Infos Pratiques
- 36-Entrepreneurs de la Commune

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 2021 a commencé avec toutes ses incertitudes. Nous sommes encore régis par des protocoles en attendant des jours meilleurs.

Cependant ce début d'année est également porteur d'espoir avec la mise en place de la vaccination contre la Covid 19.

L'objectif de cette immunité globale me semble indispensable, elle nous permettrait de reprendre nos activités sportives, sociales, sociétales et associatives auxquelles vous aspirez et qui manquent à tous.

Lors du 1^{er} confinement nous sommes allés au-devant des personnes isolées. Je tiens à vous rappeler que nous sommes aujourd'hui toujours présents en cas de besoin et plus largement pour tous. N'hésitez pas à vous manifester nous ferons notre possible pour vous informer, répondre à vos questions et essayer de vous rendre la vie plus agréable.

Cette pandémie a certes ralenti nos actions communales. Malgré cela divers travaux d'entretien se réalisent et les travaux en cours se terminent, à savoir l'aménagement de la place de Vinzelles avec un peu de retard et le déplacement des réseaux rue du pigeonier.

D'autres projets sont à l'étude. Les demandes de subventions qui vont, vous le savez sur notre commune, de pair avec la réalisation de ces projets sont faites. Nous sommes donc dans l'attente d'aides financières de la Région à travers son plan de relance, de l'État à travers la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département avec le Fond d'Intervention Communal (FIC) pour en voir la concrétisation.

Naturellement je vous laisse les découvrir à la lecture de notre bulletin.

Je vous réitère mon appel à la plus grande prudence, prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

Avec la volonté et le plaisir de retrouver des instants de convivialité et le bonheur d'être ensemble, toute l'équipe municipale reste mobilisée à votre écoute.

Portez-vous bien

Le Maire

Annie MALORON

Vie communale



Horaires d'ouverture au public

du secrétariat de mairie :

Les mardis de 16h00 à 17h30

Les vendredis de 9h30 à 11h30

Tél. : 04 73 71 00 34

Mail : mairie.bansat@wanadoo.fr



Jusqu'alors, BANSAT n'avait pas d'identité visuelle, ce manque vient d'être comblé avec la création d'un logo, réalisé en collaboration avec le service communication d'Agglo pays d'Issoire. Ce logo représente notre église et aussi l'oculus situé en façade. La couleur rouge foncé est en harmonie avec les panneaux signalétiques, les numéros et les plaques des noms des rues de notre village.



Le site internet de la commune est en cours de création.

Très prochainement vous trouverez toutes les informations pratiques (démarches administratives, horaires d'ouverture, les menus de la cantine, les actualités du moment, le coin des associations...), sur www.bansat.fr

En espérant vivement que ce nouvel outil permettra de tisser un lien nouveau entre administrés, associations et collectivités.

Location de la Salle des Associations

Les habitants de la commune ont la possibilité de louer :

- La salle des associations au prix de 130€
- 2 barnums (3m×6m) au prix de 25€ l'un ou 40€ les deux.

Notre mairie

Petite leçon d'histoire ...

Le château de BANSAT appartenait à Alexandre vicomte de CRESPAT qui fut maire de 1812 à 1830.

Alexandre de CRESPAT perd sa femme en 1837, il quitte alors définitivement la commune. Le château sera vendu par sa fille à la famille VERCHERE qui le revendra en 3 lots à des particuliers dont Mr AUGIER de la Malotière.

Délibération en date du 18 novembre 1858 pour l'acquisition d'une maison d'école avec jardin et mairie formant environ le tiers du château.

La vente sera passée en 1861 entre le maire Jean BOYER ESPERON et Mr AUGIER de la Malotière.

La réception définitive des travaux pour la mairie et l'école est le 22 avril 1864.

NOTRE MAIRIE EST NÉE.

Depuis 1989, les élèves de l'école sont rattachés à LAMONTGIE.

La salle de classe laisse la place à la salle du conseil.



Réponses QUIZZ

Il y a 8 pigeonniers



entre BANSAT et VINZELLES

Au cours de vos promenades vous pouvez découvrir 3 portes

1 sur la place du Château

1 vers la pompe rue de la Croze

1 sur le chemin de la Prias

Peut-être en avez-vous découvert d'autres mais sur le domaine privé.



La Rosace qui s'appelle en fait Oculus est en façade de notre église datée du XI au XIV siècle.



La pompe se trouve sur la rue de la Croze, à côté vous trouvez le petit puits et le prieuré.



Compte Administratif 2020

* Section de Fonctionnement

Dépenses : 158 645.40€

Recettes : 175 699.24€

Excédent de fonctionnement : 78 265.44€

* Section d'Investissement

Dépenses : 100 243.64€

Recettes : 182 954.04

Excédent d'investissement : 109 488.28€

Budget Primitif 2021

* Section de Fonctionnement

Section de fonctionnement :

Dépenses : 237 776.94€

Recettes : 237 776.94€

* Section d'Investissement

Dépenses : 324 160.53€

Recettes : 324 160.53€

TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES ANNEE 2021

La réforme de la fiscalité locale a supprimé la taxe d'habitation. Cette perte de recettes pour la commune est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière.

Ceci n'aura pas d'incidence pour les contribuables, en revanche le Conseil Municipal a fixé les nouveaux taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti en conséquence.

Les taux ont été fixés sans aucune augmentation par rapport en 2020

Taxe Foncière (bâti) : 36.95% (16.47% communal 2020 + 20.48% taux départemental 2020)

Taxe Foncière (non bâti) : 72.79%

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Nous vous invitons à vous présenter en mairie afin de faire plus ample connaissance et d'effectuer vos démarches personnelles.

Nous sommes à votre écoute !



ETAT CIVIL

DÉCÈS



FAURE Jean Marc

Le 13 novembre 2020

À Bansat

INFORMATION ENTRETIEN DU CIMETIERE

La loi nous oblige à réfléchir à l'entretien du cimetière car au 1^{er} janvier 2022 zéro phyto, quelques pistes sont en cours de réflexion. Mais en attendant de trouver une solution pérenne, il se peut que certains trouvent ce lieu mal entretenu. Sachez que nous allons mettre tout en œuvre pour remédier à cela.

Cérémonie du 8 mai



C'est dans un contexte sanitaire toujours particulier que s'est tenue cette année la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945.

Celle-ci s'est déroulée en comité restreint pour veiller au respect des gestes barrières.

La cérémonie a donc été effectuée en présence de Madame le Maire, quelques conseillers, du chef de centre des pompiers de Lamontgie le lieutenant Sébastien ROUSSAT et du sergent Stéphane GRYC, afin de rendre hommage aux combattants tombés pour la France.



Nouveaux services à la population

Mise en service des composteurs de quartier

Mardi 8 juin, Éric TAUSSAT, a donné les consignes pour l'utilisation des composteurs de quartier. Cette action a été réalisée en partenariat avec le S.I.C.T.O.M. Issoire-Brioude.

2 composteurs sont installés sur la commune (à Vinzelles et à Bansat)

Tous les habitants qui le souhaitent peuvent utiliser les composteurs, à condition d'avoir suivi une formation. Les composteurs ne sont pas en accès libre, un cadenas les verrouille.

Pour tout renseignement contactez la mairie ou Françoise ROUVET, élue, au 06 74 43 82 89



En 2024, la loi de transition énergétique rendra obligatoire le tri des bio déchets.

Le compostage est aujourd'hui indiscutablement un moyen de traiter les déchets avec un coût quasiment nul. Le compostage de quartier est un dispositif écologique et durable sans coût de collecte, de transport et de traitement.



Installation d'un distributeur de pain

Un distributeur automatique de pain est à votre disposition place du monument aux morts.

La boulangerie COUTAREL du VERNET-CHAMEANE en assure l'approvisionnement chaque jour.

Nous espérons que ces services seront appréciés de la population BANSATOISE



La place de VINZELLES



La place est terminée, plus spacieuse, plus pratique et surtout sécurisée. Une place qui fera, nous l'espérons, le bonheur des boulistes, des enfants et de tous ceux qui voudront venir se retrouver pour partager un moment convivial autour du barbecue.... (les grilles sont à votre disposition, contactez Christiane au 06.82.62.84.40)



Travaux d'entretien de la Commune

Nous avons fait effectuer cette année des travaux de débroussaillage sur certains chemins de la commune par un prestataire extérieur et nous ferons de même tous les ans, en suivant une logique en priorité les plus fréquentés puis l'étendre à tous les autres chemins en respectant l'enveloppe financière prévue pour cette action.

Nous avons également loué cette année un tractopelle pour curer les fossés. Notre employé communal a effectué le travail avec l'aide du 1^{er} adjoint et Monsieur PERTIAS (notre prestataire de service) pour évacuer la terre et nous allons fonctionner de la même manière que pour le débroussaillage tous les ans.

Pour le cimetière nous avons cette année encore désherbé. Par la suite seront mis en place des mini chantiers grâce à la mission locale avec des groupes de 6 jeunes qui désherberont manuellement. Ne soyez donc pas étonnés si vous voyez des jeunes inconnus dans ce lieu, mais rassurez-vous, ils seront encadrés et ceci jusqu'à ce que nous trouvions une solution d'aménagement durable et pratique.

Bien entendu tous ces travaux viennent en complément de l'entretien des places de la commune. Mais les mauvaises herbes poussent vite et une fois finie la dernière place il faut recommencer à nouveau par le début ce travail long et fastidieux !

La période de tonte est attaquée et vous le savez bien la commune est très étendue. Ce travail est fait régulièrement par roulement et également par priorité sur les lieux les plus fréquentés.

A cela s'ajoute un entretien régulier permettant de tenir en état les équipements sur notre commune (aire de jeux un peu trop souvent malmenée, filet de basket, gravillons de la place de Vinzelles éparpillés sur la route etc...).

Comptant sur votre compréhension si tous ces travaux ne s'effectuent pas aussi rapidement que vous l'espérez.

Projets

Le Lac

Continuité de la réhabilitation du lac de Chaux à Vinzelles, avec la contribution de la Fédération et la société de chasse pour de nouvelles plantations.

Une étude financière est en cours, pour un aménagement du site, effectuée par le Parc Livradois Forez qui nous guide également pour l'entretien des abords.



Aménagements divers :

Il est prévu la pose de tables pique-nique sur la place de BANSAT près de l'air de jeux, une au lac et une sur le haut de Bansat.

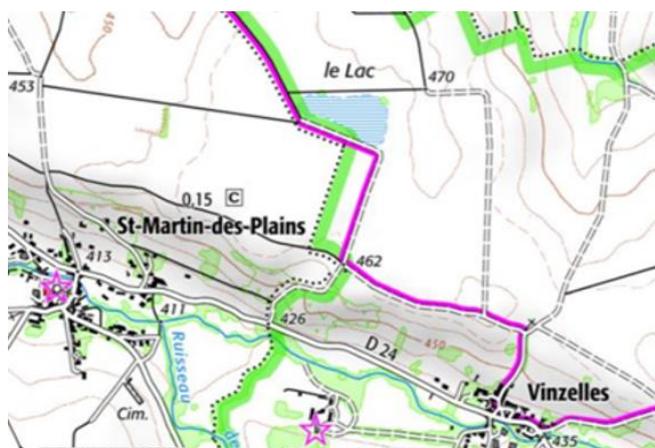
Installation d'une cage de foot et d'un filet de basket sur la place de VINZELLES pour le bonheur des enfants.



Voirie Vinzelles

Dans la continuité de l'aménagement du Bourg de Vinzelles, il est prévu des travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection de voirie rue de Langlade et Impasse de la Prias. Ils seront réalisés courant automne 2021.

Le lac de chaux de Bansat



Ce lac de chaux, situé proche du bourg de Vinzelles, constitue un **milieu rare en Auvergne**. Il s'agit d'une étendue d'eau sur un sol très imperméable (argileux) dont le remplissage ne dépend que des précipitations. Son niveau d'eau est ainsi très variable au cours de l'année. Le lac est une véritable « **oasis** » pour la biodiversité sur le plateau volcanique agricole de Bansat. Il joue un rôle important dans la connexion écologique entre les milieux naturels. La zone naturelle concernée recouvre 3,5 ha dont la majorité est occupée par la roselière (à *Phragmites australis*) et le reste par une couronne arbustive.

Entourée de parcelles de grandes cultures, la zone humide sert notamment de zone refuge pour la faune. C'est ainsi un lieu de halte migratoire et de nidification pour les **oiseaux**. La Rousserolle effarvatte, par exemple, niche spécifiquement dans les roselières (cf. photo ci-contre (Andréa Roche)). On observe aussi de nombreuses **plantes messicoles** aux abords du lac. Ce sont des plantes compagnes des cultures qui ont un grand intérêt pour la biodiversité : il s'agit par exemple du coquelicot ou du bleuet, mais aussi des espèces en photo ci-dessous, moins communes.



De gauche à droite : Bupleurum à feuilles rondes (*Bupleurum rotundifolium*), Gaillet à trois cornes (*Galium tricoratum*), Adonis goutte de sang (*Adonis annua*). Photos de Thibaut Delsinne.

Dans la haie bordant la partie Sud du lac, on trouve un papillon nocturne protégé au niveau national et européen : **la Laineuse du Prunellier** (*Eriogaster catax*). Ce papillon de couleur fauve à beige, apprécie les haies d'aubépines et de prunelliers bien exposées. Les adultes pondent en septembre-octobre. Les chenilles vivent dans les nids communautaires qui sont visibles dès avril-mai. Les nids se trouvent en général à moins d'un mètre du sol, sont situés au cœur des arbustes à l'intersection des grosses branches, et font une dizaine de centimètres de long. Même si les chenilles et leur nid peuvent faire penser aux chenilles processionnaires, pas d'inquiétude car celles-ci ne sont pas urticantes !

La laineuse du Prunellier est menacée par l'élimination des haies et la disparition du bocage. Elle est très sensible aux produits phytopharmaceutiques.

Si vous disposez de haies d'aubépines et de prunelliers dans votre jardin, il est possible que ce papillon protégé se reproduise chez vous. Si vous l'observez, signalez-nous sa localisation : cela nous permettra de mieux connaître sa répartition et ses préférences de milieu de vie (et n'hésitez pas à joindre une petite photo !).



*Nid communautaire de la Laineuse du Prunellier
(photo Marc Solari)*



Laineuse du prunellier mâle (photo Philippe Mothiron)

La commune de Bansat souhaite préserver ce milieu rare. Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez et la Fédération de chasse du Puy-de-Dôme s'investissent à ses côtés pour déterminer les actions à mener, afin de préserver ce site naturel remarquable, le valoriser et communiquer auprès des habitants.



Contacts :

Anne Malet, PNR du Livradois Forez : 04 73 95 57 57 ; a.malet@parc-livradois-forez.org

Serge Chaleil, PNR du Livradois Forez : s.chaleil@parc-livradois-forez.org





Des colis de Noël pour les aînés de la commune



2020 ! Une année difficile pour eux.

En raison de la situation sanitaire, l'après-midi récréatif qui réunit les plus de 70 ans de la commune n'a pu être organisé.

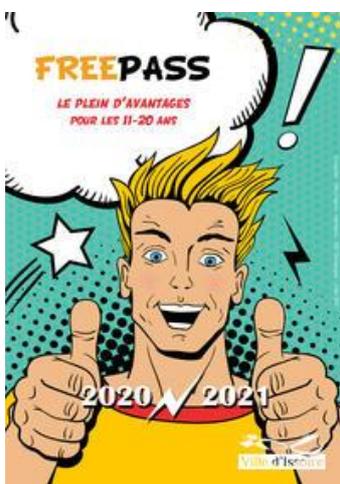
Les élus et les membres du CCAS se sont retrouvés le samedi 19 décembre 2020, en mairie, pour confectionner ces colis, composés de produits locaux et en assurer la distribution.



Et pour les jeunes..... La carte **FREEPASS**

Tu as entre 11 et 20 ans

Tu habites sur la commune de BANSAT : ELLE EST FAITE POUR TOI !!!



TOTALEMENT GRATUITE :

- . donne droit à des réductions (loisirs, habillement, restauration, auto école.....)
- . est accompagnée de 3 chèques-cadeaux
- . est valable jusqu'au 31 août 2021 (reconductible)

Où la retirer : Maison Des Associations 20, rue du Palais
63500 Issoire Tél. : 04 73 96 33 50

Période de confinement : distribution exceptionnellement chaque mercredi à l'Hôtel de Ville 2, rue Eugène Gauttier
63500 Issoire (8h30-12h et 13h30-17h30) au rez-de-chaussée.

Pièces à fournir:

- . 1 photo d'identité
- . 1 pièce d'identité ou livret de famille
- . 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois

www.issuire.fr

PASSAGE du CRITÉRIUM du DAUPHINÉ

Dimanche 30 mai 2021



Concours “dessine ton vélo favori”

Palmarès

6-8 ans

Emma T. – Garderie des Pradeaux

Ainoha M-R. – Ville d’Issoire

Luca P. – Bansat

9-11 ans

Louise V-M. – Garderie Coudes

Léana M. -Ville de Brassac-les-Mines

Paloma L. – Garderie Sauxillanges



Les Associations Communales et Intercommunales



Les Petites Mains de la Vallée
Présidente : Martine PISSAVIN
Tél. : 06.66.18.23.69

Le Comité d'Animation autour du Four
Présidente : Christiane PERTIAS
Tél. : 06.82.62.84.40

Société de Chasse
Président : Serge MALGUY
Tél. : 06.50.75.87.44

Association des Jeunes
Présidente : Annabelle BRUGERE
Tél. : 06.80.95.40.53

La chorale "Vallée de Chœurs"
Présidente : Nadine HERBST
Tél. : 06.63.32.04.65

Gymnastique des Parcelles
Présidente : Françoise ROUVET
Tél : 06. 74 .43. 82. 89

D'âges en âges
Présidente : Anne Marie BAYOL
Tél. : 06 23 91 25 55

Arts et Cultures (Peinture & Yoga)
Présidente : Françoise SOUPEL
Mail : fransoupel@gmail.com

SAPEURS POMPIERS DE LAMONTGIE

L'ensemble des Sapeurs-Pompiers du centre de Lamontgie espère que vous allez tous bien en ce milieu d'année 2021. La COVID 19 est toujours là mais la situation semble s'améliorer alors nous allons peut-être pouvoir entrevoir une embellie pour le reste de l'année.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers espère pouvoir organiser le traditionnel concours de pétanque sur la Place de BANSAT au mois de juillet, nous ne manquerons pas de le faire savoir à travers affiches, tracts et réseaux sociaux.

Le feu d'artifice au stade de Lamontgie est prévu pour l'instant le 17 juillet.

Le Centre d'Incendie et de Secours a repris l'ensemble de ses activités au travers des formations pour certains d'entre nous, comme Sébastien TONDEREAU qui a effectué sa formation incendie.

Nous avons assuré la continuité au niveau de la formation secours à personne avec notre nouveau formateur secourisme Stéphane GRYC.

Nous avons repris les manœuvres, le premier dimanche matin de chaque mois, avec bonheur et motivation pour rester à un bon niveau de compétence afin d'assurer une excellente qualité de service.

L'effectif reste stable avec 19 Sapeurs-Pompiers, un nouvel élément en cours de recrutement et peut-être une deuxième recrue prochainement.

Toutefois, nous sommes bien entendu ouverts à la venue de toute personne qui voudrait s'engager chez les Sapeurs-Pompiers. Il est vraiment très important pour nous d'avoir un effectif important et motivé pour pouvoir assurer la continuité des secours chaque jour et chaque heure de l'année.

On peut devenir Sapeur-Pompier volontaire entre 16 et 55ans en étant en bonne condition physique. Une fois le pas franchi, vous pourrez œuvrer à aider et rendre service à vos concitoyens en choisissant une cause noble et nécessaire à l'ensemble de nos communes et de notre pays.

L'activité de Sapeurs-Pompiers est enrichissante, épanouissante et gratifiante. Elle vous sera utile au quotidien comme au niveau professionnel et vous permettra d'intégrer une équipe dynamique et compétente.

A travers ce petit mot, nous tenons à remercier l'ensemble de la population de Bansat pour son accueil et sa gentillesse tout au long de l'année ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale pour son soutien.

Avant de conclure, nous tenons à remercier chaleureusement nos deux jeunes retraités Jean-Claude COLLANGE et Gérard ROUSSAT pour leur engagement, leur dévouement durant toutes ces belles années au sein du centre de LAMONTGIE.

PASSEZ TOUS UNE JOYEUSE ET BELLE DEUXIÈME MOITIE DE 2021 !

PORTEZ VOUS BIEN ! A BIENTÔT !



Association “Les Enfants Rois de la Vallée”

L’APE “Les Enfants Rois de la Vallée”, c’est quoi ?

L’Association de Parents d’Elèves rassemble les parents d’élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles des Pradeaux et de Lamontgie pour les Communes de Bansat, Lamontgie, Les Pradeaux et Saint Martin des Plains.

A quoi sert cette Association ?

L’APE permet de financer :

- le goûter de Noël des écoles
- le cadeau de Noël à hauteur de 100 € par classe soit 200€ pour Les Pradeaux et 400€ pour Lamontgie
- une dotation de 30 € par élève reversée aux écoles afin de financer les projets scolaires et sorties pédagogiques
- le cadeau à chaque élève de CM2 pour le passage en 6^{ème}

La contribution annuelle pour les écoles du RPI représente environ 5 000 € suivant le nombre d’élèves.

D’où provient le financement ?

Les fonds sont récoltés lors de manifestations organisées dans les différentes communes du RPI.

Quelles sont les manifestations organisées ?

En temps normal, l’APE organise 6 manifestations sur l’année scolaire à savoir : le Marché de Noël avec ateliers de créations en amont pour un marché 100% local et artisanal, la Disco crêpes, le loto, la chasse aux œufs, la Kermesse et le concours de pétanque.

Dans ce contexte sanitaire particulier, pour l’année 2020/2021, seule une vente de Noël a pu être organisée en remplacement du marché de Noël. La récolte des fonds étant très importante pour le maintien des aides aux écoles, certes une vente a été réalisée via des bons de commande distribués aux écoliers.

Pour la suite des manifestations, une “DiscoVac” en plein air est prévue pour que les enfants puissent fêter la fin de cette année scolaire. Sur invitation du Comité des Fêtes de Lamontgie, l’Association tiendra également une buvette lors de la brocante de Lamontgie prévue le 4 juillet.

Comment fonctionne l’APE ?

Le bureau est composé de 5 membres : 2 Co-Présidentes, 1 Trésorier, 1 Secrétaire et 1 Vice-Secrétaire et de nombreux membres actifs au sein des parents ! L’Association est ouverte à toutes et tous, tout au long de l’année. Nous vous accueillerons avec grand plaisir pour un renseignement ou pour une aide que vous souhaiteriez apporter lors d’une manifestation. Nous lançons également un appel à candidatures pour prendre la relève au sein du Bureau pour la rentrée prochaine !

Remerciements :

Nos remerciements s'adressent aux parents membres actifs qui aident l'Association pour l'organisation des manifestations ainsi que les parents qui participent à celles-ci. Nous saluons également les équipes enseignantes des écoles et le personnel du SIVOM pour leur collaboration avec l'Association. Nous remercions chaleureusement les équipes municipales des 4 communes du RPI pour le prêt des salles et les subventions accordées à l'APE Les Enfants Rois de la Vallée. Leur soutien permet à l'Association de perdurer. **Merci.**

Les Membres du Bureau

Suivez notre actualité, abonnez-vous à notre page Facebook "**Les Enfants Rois de la Vallée**" !

Contact : Marie-Noëlle Delsuc (07.61.79.28.24)
Céline Planche (07.61.82.15.89)
Co-Présidentes de l'Association



LE TRI DES DECHETS à l'école maternelle

Dans le cadre de notre projet d'école, nous abordons les problèmes environnementaux. La finalité de cette approche est d'éduquer les élèves à des pratiques en faveur du développement durable pour devenir des éco-citoyens responsables.

Les objectifs généraux :

- Réduire les déchets de l'école.
- Changer ses habitudes, ses pratiques pour moins jeter.
- Jeter différemment.
- Trier ... pour recycler.
- Comprendre le circuit des déchets et l'intérêt de trier.
- Détourner les objets, valoriser les déchets pour créer...

Les objectifs spécifiques :

- Distinguer différents matériaux (verre, plastique, papier/carton, métal).
- Trier différents objets en fonction de leur matière (plastique, papier/carton, verre, métal)
- Sensibiliser les enfants à l'importance de participer à la préservation de l'environnement.
- Instaurer le tri du papier/carton dans une poubelle à part.
- Montrer l'importance de trier ses déchets.
- Comprendre la notion de recyclage...

Les activités mises en place :

- Le tri d'objets en fonction de leur matière (verre, plastique, papier/carton, métal).
- La recherche d'objets de la classe en fonction de leur matière.
- Mettre en place la poubelle du papier/carton en collaboration avec les ATSEM, les équipes du ménage (SIVOM) et le personnel de garderie (API) : explication par les enfants.
- Evoquer les piles et autres produits dangereux.
- Apporter leurs containers(ou poubelles) au point d'apport volontaire (PAV)
- Montrer des petits films illustrant la notion de recyclage...



Intervention prévue dans les deux classes d'un éducateur à l'environnement et au Développement Durable le mardi 4 mai 2021.

Réaliser des mangeoires à oiseaux en Petite Section

Les objectifs : découvrir la vie des oiseaux en hiver, savoir ce qu'ils mangent, découvrir les caractéristiques d'une saison.



Chaque élève a rapporté chez lui sa mangeoire à oiseaux ; une autre a été accrochée dans la cour de l'école.

Jeudi 29 avril : rencontre des élèves de maternelle avec le spectacle musical donné par *la Compagnie SPIRITO*

Dans mon beau jardin...il y a un arbre est un spectacle musical destiné aux élèves de 3 à 6 ans, pour nourrir et développer leur imaginaire. Les répertoires représentés vont du chant traditionnel à la comptine et sont interprétés par quatre musiciens professionnels : deux chanteuses, une violoncelliste et un percussionniste.

Le fil conducteur : un arbre magique contenant la mémoire des chants et des musiques.

Tout au long de l'année, les élèves de MS et GS ont travaillé le répertoire du spectacle en atelier CHORALE et ont pu accompagner les artistes.





« Ici, nous avons voulu créer pour les enfants, un spectacle qui leur ressemble, qui va déployer leur force expressive personnelle, qui va les surprendre et peut-être qui leur donnera le goût de la musique » Nicole Corti, directrice artistique de Spirito.

Nouvelle école de Lamontgie

A Lamontgie, cette année scolaire a été marquée par le changement de locaux pendant les vacances de février. En effet, l'équipe pédagogique Mme PAUL (CP-CM1), Mme MAGNET (CE1), Mme LOZE (CE2) et M. ALLIGIER (CM1-CM2), Mme DUJARDIN (AESH) et Mme DUJARDIN (Service Civique), les agents périscolaires, les agents municipaux et les membres du conseil municipal des quatre communes ont participé activement au déménagement et à l'emménagement des nouveaux locaux afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles le 22 février 2021. L'école se situe désormais au 36 rue de la Combe à Lamontgie.



En dépit de quelques petits aléas et dysfonctionnements au départ, les agents périscolaires et les enseignants tout comme leurs élèves ne regrettent en rien les anciens locaux. Nous profitons dorénavant d'un bâtiment neuf, agréable et spacieux qui permet une disposition des classes et des sanitaires bien plus facile qu'auparavant. La prise de marques se fait progressivement tant pour les élèves que pour les enseignants. Dans l'attente de sa pleine fonctionnalité, nous réfléchissons également à l'organisation future de la cour de récréation pour nos élèves. Malheureusement, le contexte sanitaire nous freine et ne nous permet pas encore de profiter pleinement de tous les atouts de cette nouvelle école. Les 90 élèves portent un masque en permanence, respectent les gestes barrières et font des récréations échelonnées classe par classe afin de respecter au plus près le protocole sanitaire en vigueur.



Rencontre sur les abeilles dans la classe des CE1 avec M. RUIZ

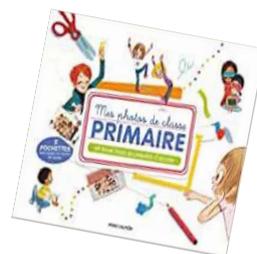
Malgré l'absence de sorties à la piscine et au cinéma, les enfants ont pu bénéficier de l'intervention de M. RUIZ, de l'association TOULABA dans le cadre des dispositifs pour les écoles mis en place par l'Agglomération Pays d'Issoire, afin de nous expliquer le rôle et l'importance des abeilles dans la nature. Cette intervention marque le début de notre nouveau projet d'école axé entre autre sur le développement durable et les usages des outils numériques. La classe de CM1-CM2 a également reçu M. FANGET, député de la 4^{ème} circonscription du Puy-de-Dôme dans le cadre du parlement des enfants.



Visite de M. le député Michel FANGET dans la classe de CM1-CM2

Nous espérons bien entendu que les conditions s'amélioreront prochainement afin d'effectuer une rentrée 2021-2022 sous les meilleurs auspices.

Vie scolaire



La commune de BANSAT fait partie du SIVOM de la Vallée des Parcelles, ce RPI regroupe quatre communes LAMONTGIE, Les PRADEAUX, St MARTIN des PLAINS et BANSAT. Le conseil syndical est composé de trois délégués par commune dont le maire de chaque commune.

Le secrétariat est assuré par Véronique VIGNAL à la mairie de BANSAT :

le mardi de 16h à 17h30 - Tél. : 04.73.71.00.34 - mail : mairie.bansat@wanadoo.fr

L'école Maternelle avec deux classes se trouve aux PRADEAUX, la directrice est Madame VULGLIANO et l'école élémentaire avec quatre classes à LAMONTGIE, le directeur est Monsieur ALIGIER.

Le SIVOM prend en charge tous les frais liés à la scolarité des enfants, du personnel et de fonctionnement des écoles, une participation par habitant est versée au SIVOM par chaque commune.

Au retour des vacances de février les enfants ont eu l'agréable surprise de rentrer dans leur nouvelle école à Lamontgie, plus claire et plus spacieuse pour le bonheur de tous. Le SIVOM a financé l'équipement des classes, de la cantine et de la garderie.



Chacune des écoles est dotée d'une cantine gérée par le SIVOM qui a comme prestataire pour la confection des repas l'Auberge du Tilleul à Saint Martin des Plains, les inscriptions se font à l'année ou à la période et également le vendredi de la semaine qui précède le jour du premier repas.

Une garderie est gérée par Agglo Pays d'Issoire, les inscriptions se font via le portail famille d'API : <https://enfancejeunesse.capissoire.fr>

Pour tout renseignement : Madame Fabienne FROMAGE responsable de secteur Tel : 06 14 93 33 25 ou 04 46 37 10 60



Transport



Le transport scolaire est géré par le Conseil Régional, les inscriptions se font directement auprès de ces services, le tarif est déterminé en fonction du quotient familial.

Pour de plus amples informations suivre le lien du Conseil Régional :

https : www.auvergnerhonealpes Rubrique Transports/transport Scolaire

Pôle Enfance, jeunesse et sports

Centres de loisirs, Relais Petite enfance, Espaces jeunes pour les plus grands, pôles enfance jeunesse.

L'agglo gère de nombreuses structures sur tout le territoire. Chaque famille peut ainsi trouver son compte parmi les nombreux modes d'accueil proposés, en fonction des âges et du secteur géographique.

Les enfants de notre commune sont accueillis au centre de loisirs de Sauxillanges pour les enfants de 3 ans à 11 ans les mercredis et pour les vacances scolaires les inscriptions se font sur le portail famille de l'agglo Pays d'Issoire (<https://enfancejeunesse.capissoire.fr>)

La directrice du centre est Coraline Montagne

Accueils de loisirs :

Accueil de loisirs de Sauxillanges alsh-sauxillanges@capissoire.fr



Accueils jeunes et Maison des jeunes :

L'accueil jeune de notre secteur a lieu à Sauxillanges pour les jeunes de 11 ans à 17 ans la responsable est Pascale Brun. Cet accueil se fait les mercredis, et pour les vacances scolaires.

Les inscriptions se font également sur le Portail Famille de l'Agglo pays d'Issoire.

Des passerelles entre le centre de loisirs et l'espace jeune existent. Elles permettent aux enfants qui fréquentent le centre de loisirs pour la dernière année et qui seront accueillis ensuite à l'accueil jeunes de se familiariser à ces nouveaux lieux.

Les jeunes peuvent également être accueillis à la Maison des Jeunes à Issoire. Le programme est consultable sur les panneaux d'affiche de la commune. Inscriptions via le portail famille de l'Agglo Pays D'Issoire et à la Maison des Jeunes.

Maintien à domicile

Le service de maintien à domicile d'Agglo Pays d'Issoire dispose d'un service d'aide à domicile (SSAD), d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ainsi que d'un service de portage de repas à domicile.

Les conditions pour bénéficier des services de maintien à domicile

– Pour les services d'aide à domicile et de portage :

> résider dans l'une des **88 communes qui composent le territoire d'Agglo Pays d'Issoire**.

– Pour le service de Soins infirmiers (SSIAD) :

> résider dans l'une des communes suivantes : Aulhat-Flat, **Bansat**, Bergonne, Brenat, Eglise-neuve des Liards, Issoire, Lamontgie, Le Broc, Les Pradeaux, Orbeil, Parentignat, Perrier, St Martin des Plains, St Quentin sur Sauxillanges, St Rémy de Chagnat, St Yvoine, Sauxillanges, Sugères, Usson, Varennes sur Usson, Vodable.

> être âgé de 60 ans ou plus

> avoir une prescription médicale

Horaires d'accueil et des permanences téléphoniques :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h Tél. 04 15 62 20 01

Pôle Solidarité et Mobilité 3 Bis, rue Jean Bigot BP 90162 – 63500 ISSOIRE



Permanence à Sauxillanges

10, allée d'Aucène

les jeudis de 14h à 16h30

Tél. : 04 73 96 37 62

Antenne de Brassac les Mines

Bayard route de la Combelle

lundi et vendredi de 9h à 12h-mercredi de 14h à 17h

Tél. : 04 73 54 54 70

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

La Maison de Services de SAUXILLANGES 1, place de Verdun

est là pour vous accompagner **04 73 96 37 62** mds.sauxillanges@capissoire.fr

Accès wi-fi & aux ordinateurs

Informations & documentations

Dispositif d'aides aux associations

Point d'information touristique

Aides aux démarches administratives

Horaires & jours d'ouverture

lundi & vendredi 8h15 à 12h45

mardi 8h15 à 12h45 & 13h30 à 17h00

mercredi & jeudi 13h30 à 17h00



VIENS, JE T'EMMÈNE!

API'Covoit

La communauté des covoitureurs des habitants
de l'Agglo Pays d'Issoire

Cet outil, qui se veut simple et pratique pour les usagers,
est accessible depuis le site : www.movici.auvergnerrhonealpes.fr



BUS DES MONTAGNES Secteur de SAUXILLANGES



Il permet aux personnes résidant sur la commune de se rendre les mardis
matin vers le marché de Sauxillanges

Réservation par téléphone jusqu'à la veille du départ possible.

Prise en charge au domicile de l'utilisateur.

4,50€ l'aller/retour.

*Réservation auprès du service Mobilité d'API au
04 15 62 20 03*

SPPEH : Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat



Gratuit et neutre, ce service vise à accompagner les propriétaires et les locataires dans la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique **de leur logement, il leur fournit des informations fiables et des conseils personnalisés. Il doit permettre de répondre aux problématiques liées à la rénovation énergétique de l'habitat, que ce soit pour gagner en confort, réduire sa facture énergétique, agir en faveur de l'environnement ou encore valoriser son patrimoine.**

Pour qui ? Pour tous les propriétaires, les locataires, les bailleurs et les syndicats de copropriété dans le résidentiel privé (appartement ou maison), quel que soit le niveau de ressources.

Pour quoi ? Pour les questions techniques sur la rénovation énergétique (isolation, chauffage et ventilation) et sur les aides financières mobilisables.

Comment ? En contactant le Service Habitat de l'Agglo Pays d'Issoire au 04 15 62 20 03.

Habitat

Déclaration mэрule

Depuis plusieurs années, le département du Puy-de-Dôme connaît une augmentation des cas de présence de mэрule sur son territoire. Le développement de la mэрule n'a aucune frontière et chaque commune peut être concernée par ce sujet.

Afin de lutter contre le développement de ce champignon, la loi ALUR (n°2014-366) a introduit des articles spécifiques (L133-7 à L133-9) dans Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Dès la détection de la présence de mэрule, tout occupant ou propriétaire d'un immeuble bâti a obligation de la déclarer en mairie (**article L.133-7 du CCH**).

La mэрule c'est quoi ?



C'est un champignon lignivore, c'est-à-dire qui se nourrit en dégradant le bois, notamment les charpentes et boiseries des maisons humides et mal aérées. L'infection est généralement constatée tardivement et peut être à l'origine de dégâts importants voire structurels.

Des informations et notamment une plaquette à destination des propriétaires ou occupants sont disponibles sur le site internet de la préfecture

(<http://www.puy-dedome.gouv.fr/merules-et-termites-a7787.html>).

Réglementation Urbanisme

Avant de réaliser des travaux sur votre habitation, pensez à faire vos déclarations en mairie



L'AMBROISIE



L'ambrosie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant.

Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée de France par cette infestation et par la diffusion de ces pollens. Les pollens d'ambrosie, se déplacent facilement par le vent, et présentent un fort potentiel allergisant. Ils sont émis par la plante de début août jusqu'au mois d'octobre.

L'ambrosie à feuille d'armoise fait partie des « mauvaises herbes ».

Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.



Stade plantule

Stade végétatif

Stade floraison

Ensemble nous devons empêcher l'ambrosie de conquérir de nouveaux espaces et limiter sa floraison pour réduire l'impact sur la santé de nos proches et des générations futures.

Signaler la présence de l'ambrosie :



La présence d'ambrosie peut également être signalée par courrier électronique contact@signalement-ambrosie.fr ou par téléphone : **0 972 376 888** (numéro à composer pour assistance à l'utilisation de la plateforme ou pour toute question sur l'ambrosie) ou auprès des référents communaux : Mme Christiane PERTIAS et Mr Sébastien LEVET

Connaître et signaler un moustique tigre



Petits indices pour bien reconnaître le moustique tigre :

Il est tout petit ! (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises!)

Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,

Il vit et pique le jour (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir!)

Sa piqûre est douloureuse.

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine et péri-urbaine, dans des petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance). Ainsi, la destruction par tous de ses gîtes de reproduction afin de limiter les nuisances liées à ses nombreuses piqûres est essentielle.

Toute la population peut participer à la surveillance de cette espèce pour mieux connaître sa répartition. C'est une action citoyenne qui permet de compléter les actions mises en place.

"Si vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme www.signalement-moustique.fr

Que faire si, un essaim d'abeilles s'installe chez vous !!

Il ne sert à rien de s'affoler, ni d'appeler les pompiers. Ils n'interviennent plus pour retirer les essaims mis à part si l'**essaim d'abeilles** se trouve dans un endroit difficile d'accès.

Mais des apiculteurs répondront présents.

ON EST FOITUS !!!

SOS Guêpes Frelons Abeilles 63
Destruction et enlèvement nids de guêpes et frelons
Récupération d'essaim d'abeilles

Location / vente de matériels

Conseils personnalisés - devis gratuits

Intervention rapide 24 à 48H maxi

PERRON Loïc - chemin des ruchers - 63490 SAUXILLANGES
Tél : 06 88 54 91 85
Mail : sosgfa@gmail.com

leboncoin



Les consignes de tri évoluent sur votre commune !

Depuis de nombreuses années, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers.

Les emballages étant toujours aussi nombreux, il a fallu trouver des solutions pour recycler davantage. Tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont donc travaillé ensemble pour y parvenir.

Ça y est, **TOUS NOS EMBALLAGES**, sans exception, sont désormais destinés à notre bac de tri !

Chacun demandait depuis des années des règles de tri plus simples, c'est fait !

À compter du 1^{er} MAI 2021, 100 % des papiers et des emballages seront à déposer dans vos bacs de tri !

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

NOUVEAU :

- POTS, BOÎTES, BARQUETTES, SACS ET FILMS PLASTIQUES, TUBES
- BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, BLISTERS MEDICAMENTS ...

TOUJOURS :

- CAHIERS, ENVELOPPES, LIVRES, CATALOGUES, JOURNAUX, PUBLICITÉS, SACS EN PAPIER
- CARTONNETTES, BRIQUES, BOÎTES
- FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES
- BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS, CANETTES

N'imbriguez pas les emballages !
Toujours en VRAC !

La simplification du geste de tri permettra d'augmenter les quantités d'emballages recyclés, de réduire les déchets jetés dans nos bacs gris, de préserver nos ressources naturelles et ainsi de limiter l'impact de notre consommation sur la planète.

Il est possible qu'une fois cette extension mise en place, le volume de vos bacs soit insuffisant. Si c'est le cas, n'hésitez pas à contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04.71.50.32.92 afin de réadapter leurs contenances.

Nous vous remercions et comptons sur vous, **nous sommes tous acteurs du recyclage !**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92 ou consulter le site internet www.sictom-issoire-brioude.com



Une benne pour les objets encombrants, sera à disposition des habitants, sur la place de BANSAT du 2 au 7 septembre 2021

(Ce service complémentaire est gratuit.)

NON au brûlage des déchets verts Une pratique strictement interdite

Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise l'interdiction permanente du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers.

Cette pratique est passible d'une contravention de **450 euros**. (art. 131-13 du code pénal)

Des arrêtés spécifiques sont pris par département pour réglementer les différentes modalités, en distinguant en général le cas des déchets verts ménagers et assimilés de celui des activités agricoles et forestières.

Pour rappel, les déchets verts ménagers sont les déchets issus de l'entretien des jardins des ménages mais également des parcs et espaces verts des collectivités territoriales (feuilles mortes, déchets d'entretien de massifs, éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage...)

De même, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.



Infos Pratiques



SAMU : 15
POMPIERS : 18
GENDARMERIE : 17
Toute URGENCE : 112
Pharmacie de Garde : 3237
Opposition Cartes Bancaires : 0 892 705 705
Urgence Dépannage électricité : 09 726 750 63
Urgence SUEZ Eau France : 0 977 401 135

LIENS UTILES :

Service Public : le site officiel de l'administration française : service-public.fr

Conseil départemental du Puy-de-Dôme : www.puy-de-dome.fr

Démarches administratives : www.mairie.net

Administration fiscale : impots.gouv.fr

Assurance maladie en ligne : ameli.fr

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Issoire Bassin Montagne : www.clic-issoire.fr

Urbanisme : les règlements : service-public.fr/urbanisme

Diffusion du droit : legifrance.gouv.fr

Vigilance météo : vigilance.meteofrance.com

Etat des routes du Puy-de-Dôme : inforoute63.fr

Info routes trafic : dir.massif-central.bisonfuté

Santé Publique (canicule ...) : inpes.santepubliquefrance.fr

Info énergie : adil63.org

NUMÉROS UTILES :

Gendarmerie de Brassac les Mines : 04 73 54 08 88

Gendarmerie de Sauxillanges : 04 73 96 81 55

SICTOM Issoire/Brioude : 04 71 50 32 92

Déchetterie Sauxillanges : 04 73 96 88 92

Agglo Pays d'Issoire : 04 15 62 20 00

Sous-Préfecture d'Issoire : 04 73 89 07 76

Médiathèque Issoire : 04 73 89 24 94

Mission Locale Issoire : 04 73 89 05 85

Pôle Emploi : 3949

MSA Puy de Dôme : 04 73 89 70 52

CPAM Issoire : 3646

Correspondant la Montagne : 06 83 12 32 75

Vacances



Animaux

La Croquette Gourmande

Vente Aliments Chats et Chiens
(Marque Husse)
Livraison gratuite
BAREY Christine
06-32-95-76-02
lacroquettegourmande@orange.fr
5, Impasse des Près
Ferroussat 63570 Bansat

Loisirs



Publicité

Designer graphique

- « identité visuelle, charte graphique
- « carte de visite
- « affiches, flyers, dépliants
- « mise en page de brochures, livres, catalogues

buldecomm@gmail.com

Bul' de Comm



Sylvie Gervois
3 rue de Vinzelles - 63570 Bansat
04 73 71 98 03 - 06 60 61 28 62

Travaux et Déco

Généalogie



Professionnels résidents dans la commune

Gérald LEVAVASSEUR (MSB-Métallier-Serrurier-Ferronnier)
Marie Annick GRALL (Clinique Vétérinaire Les Près)
Eric LEFEBRE (Kiné-Ostéopathe)
Christophe MAGAUD (MC Usinage)
Armelle RANOU (Géoval Issoire)
Eric SICARD Au Poulet Gourmand (Rôtisseur Traiteur)
Julien CHAPUT (Restaurant Gastronomique)
Didier BERRIOT (la Virée d'Antan)

Nounous

Michèle CHASSAING-Véronique ESPECHE
Annick RODRIGUEZ- Angélique VERDIER
Christelle TRIAY